



## point de vue...

La Charte d'Athènes, rédigée sous l'égide de Le Corbusier en 1933, a tourné l'aménagement urbain d'après-guerre vers une politique de sectorisation des fonctionnalités. Ce zonage par répartition s'observe dans les villes de la région nazairienne : ici, les quartiers résidentiels, là, les zones d'activités, plus loin, les espaces commerciaux, etc.

Aujourd'hui, cette sectorisation est réinterrogée au profit d'un aménagement urbain qui entremêle les activités et les usages. Les aménageurs ont ainsi fait de la mixité urbaine une réponse aux défis de mobilité, de densité ou de durabilité qui challengent les villes d'aujourd'hui. En outre cette idée de mixité est présentée comme une solution pour construire une ville de proximités.

Pourquoi la mixité urbaine est-elle devenue la réponse privilégiée pour construire la ville ? Quels aménagements permettent de construire une ville plus évolutive et moins figée dans ses usages ? Quelles sont les conditions propices et les freins à la réalisation d'opérations immobilières amenant de la mixité ? Dans un territoire soumis à une forte pression foncière comme celui de la région nazairienne, à quels défis urbains répondent ces opérations de mixité ?

# addrn

agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire

[lire la publication](#)